



AGRO Generation

Levée de fonds complémentaire pour un montant total de 2,5 M€

Paris, le 18 mai 2010

AgroGeneration, éligible au dispositif de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) institué par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (loi « TEPA »), confirme la souscription de la 2^{ème} tranche « TEPA » conformément à ce qui a été préalablement annoncé. L'intégralité des titres offerts dans le cadre de cette tranche TEPA, soit 1 075 268 titres, au prix de 1,86 € par action, a été souscrite en date du 17 mai 2010 pour un montant de 2 M€.

De plus, AgroGeneration annonce que l'option de sur allocation conférée à Invest Securities, agissant en qualité d'agent de stabilisation, a été partiellement exercée à l'issue de la période de stabilisation qui s'est achevée le 15 avril 2010. 306 228 actions ont ainsi été souscrites au prix de 1,80 € par action pour un montant total de 0,5 M€.

Ces levées de fonds, d'un montant global de 2,5 M€, s'ajoutent aux 12 M€ levés fin février lors du placement privé à l'occasion de l'introduction en bourse et aux 0,3 M€ de la 1^{ère} tranche TEPA souscrite début mars.

Par ailleurs, Champagne Céréales, première coopérative céréalière de France, a exercé l'intégralité de ses BSA (bons de souscription d'actions) pour un montant de 0,02 M€.

Les nouveaux titres sont admissibles sur Alternext de NYSE-EURONEXT Paris à compter du 18 mai 2010, ce qui porte à 28 331 332 le nombre de titres composant le capital, le flottant représentant désormais 21,2 % du capital.

La nouvelle répartition du capital est la suivante :

- Gravitation : 38,0 %
- Aloe Private Equity : 19,6 %
- A Plus Finance : 8,5 %
- Champagne Céréales : 9,8 %
- Autres : 2,9 %
- Flottant : 21,2 %

Enfin, le groupe procédera au placement du solde de la tranche TEPA, pour lequel le groupe a un engagement ferme de la part d'un investisseur, pour un montant de 0,2 M€ avant le 15 juin 2010, ce qui portera le nombre de titres composant le capital à 28 419 532.

A cette date, le montant total du placement privé, initié à l'occasion de l'introduction en bourse d'AgroGeneration, aura permis de lever 15 M€.

« La réussite de ces placements confirme l'intérêt que portent les investisseurs à notre projet ambitieux de développement qui vise à étendre rapidement nos surfaces cultivables en Ukraine. A ce titre, nous étudions aujourd'hui plusieurs nouvelles acquisitions potentielles » commente Charles Vilgrain, Président du Directoire d'AgroGeneration.



Code ISIN FR0010641449 - Mnémonique ALAGR - Nombre d'actions : 28 331 332

A propos d'AGROGENERATION

AgroGeneration, premier véhicule 100% agricole coté à Paris, est spécialisé dans la production de céréales et d'oléagineux en Ukraine, ancien grenier à blé de l'Europe réputé pour ses fameuses « terres noires ». Créé début 2007 par Charles Beigbeder, AgroGeneration est devenu en deux ans un acteur reconnu ayant produit 55 000 tonnes de céréales et exploitant trois fermes sur plus de 20 000 hectares. S'appuyant sur des baux sécurisés de long terme (19 ans en moyenne), AgroGeneration a développé un modèle d'exploitation, dans le cadre d'une stratégie d'agriculture raisonnée, que le groupe entend dupliquer. AgroGeneration a signé en mars un protocole d'accord en vue de la prise de contrôle de 25 000 hectares supplémentaires. Le groupe a pour objectif d'atteindre 100 000 ha de terres cultivées à horizon 2012.

AgroGeneration

Charles Vilgrain, Président du Directoire
Alexandre Joseph, Directeur Administratif et Financier
01 56 43 68 60
investisseurs@AgroGeneration.com
www.AgroGeneration.com

Actus Finance

Laurence Marquézy, Relations investisseurs
01 72 74 82 23
Caroline Guilhaume, Relations presse
01 53 67 35 79

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur :
www.actusnews.com

